

DECISION N° 643/B1/1464 /MINEDUB/SG/DECC/SDOEXC DU 14 OCT 2021
Fixant le Calendrier des Examens et Concours relevant du Ministère
de l'Education de Base pour la Session 2022

Vu la Constitution ;
Vu la loi N° 98/004 du 14 avril 1998 d'orientation de l'Education au Cameroun ;
Vu le Décret N° 90/1087 du 31 juillet 1990 fixant le régime général des concours ;
Vu le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement de la République du Cameroun ;
Vu le Décret N° 2012/268 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Education de Base ;
Vu le Décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du Décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le Décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu l'Arrêté N° 054/1464/MINEDUB/CAB du 27 mars 2015 portant réorganisation de l'examen du First School Leaving Certificate ; (FSLC) ;
Vu l'Arrêté N° 055/1464/MINEDUB/CAB du 27 mars 2015 portant réorganisation de l'examen du Certificat d'Etudes Primaires (CEP) ;
Vu l'Arrêté conjoint N° 78/B1/1464/MINEDUB/MINESSEC du 25 août 2021 fixant le calendrier de l'année scolaire 2021-2022 en République du CAMEROUN

DECIDE :

Article 1 : Les examens et concours officiels de l'année scolaire 2021/2022 se dérouleront selon le calendrier ci-après :

I- Examens de l'Enseignement Primaire

1 – CERTIFICAT D'ETUDES PRIMAIRES

DATES

i	Epreuves pratiques d'EPS	Du mercredi 25 au vendredi 27 mai 2022
ii	Epreuves écrites	Du mardi 14 au mercredi 15 Juin 2022
iii	Epreuves orales	Mercredi 15 juin 2022
iv	Correction des copies	Du lundi 20 au vendredi 24 Juin 2022
v	Délibérations	Du lundi 27 juin au vendredi 1 ^{er} Juillet 2022
vi	Date limite de proclamation des résultats	Vendredi 08 Juillet 2022

i	Epreuve d'Activités Pratiques	Mardi 24 mai 2022
ii	Epreuves pratiques d'EPS	Du mercredi 25 au vendredi 27 mai 2022
iii	Epreuves écrites	Du mardi 14 au mercredi 15 Juin 2022
iv	Epreuves orales	Mercredi 15 Juin 2022
v	Correction des copies	Du lundi 20 au vendredi 24 Juin 2022
vi	Délibérations	Du lundi 27 juin au vendredi 1 ^{er} Juillet 2022
vi	Date limite de proclamation des résultats	Vendredi 8 Juillet 2022

II- Concours**COMMON ENTRANCE****DATES**

i	Epreuves écrites	Mardi 17 mai 2022
ii	Publication des listes des candidats éligibles pour l'interview.	Vendredi 3 juin 2022
iii	Date limite de proclamation des résultats.	Vendredi 10 juin 2022

Article 2 : Les épreuves pratiques de l'Education Physique et Sportive sont placées sous l'autorité du Chef de Centre d'écrit de l'examen qui gère leur déroulement au même titre que toutes les autres épreuves.

Article 3 : Le Secrétaire Général, le Directeur des Examens, des Concours et de la Certification, les Délégués Régionaux, les Délégués Départementaux, les Inspecteurs d'Arrondissement de l'Education de Base et les Directeurs d'écoles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente Décision qui sera communiquée et publiée partout où besoin sera.

AMPLIATIONS :

- MINETAT/SG/PR (ATCR)
- SG/PM
- MINSEP
- MINEDUB/SEEDUB
- SG
- GOUVERNEURS
- TTES DIRECTIONS/MINEDUB
- SENAT
- REPRESENTANTS NATIONAUX DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE DE BASE
- DREB/SDEXC
- DDEB
- INSPECTIONS D'ARRONDISSEMENTS
- ECOLES
- CHRONO
- ARCHIVES

LE MINISTRE DE L'EDUCATION DE BASE


Pr. Laurent Serge ETOUNDI NGOA